

3 décembre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2018 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Laflamme.

Était absente: aucun

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

155-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

156-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 24 novembre 2018

épargne courant	250 065.02
rachetable	0,00
épargne régulière	81 480.96
avantage entreprise	482 637.22
TOTAL :	814 183.20

CAISSE RECETTES AU 30 novembre 2018

TOTAL DES RECETTES	6 202.77
---------------------------	-----------------

5 novembre 2018

157-18
LISTE DES COMPTES

Il est proposé par et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 63 849.02\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	44 593.23\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>19 255.79\$</u>
	63 849.02\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Questions sur la culture du cannabis dans notre municipalité.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires sont déposés par les élus municipaux présentement en poste :
M. Pierre Laflamme, Mme Vicky Lauzier, M. Jean Collard, M. Roger Collard, M. Patrick Salvas, M. Philippe Roy, Mme Sylvie Fafard.

Un relevé indiquant cette information sera transmis au Ministère des Affaires municipales avant le 15 février prochain selon l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux.

3 décembre 2018

158-18

ADOPTION DU RAPPORT ET DÉTERMINATION DES
CONDITIONS POUR LE PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DES
CULTURES J.B. (9240-7303 QUÉBEC INC.)

CONSIDERANT QUE les Cultures J.B. (9240-7303 Québec inc.) a déposé une demande de permis en vue d'un projet d'élevage porcin d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin sur le lot 5 111 263 du cadastre du Québec ;

CONSIDERANT QUE la demande était recevable eu égard à la réglementation municipale;

CONSIDERANT QUE les articles de la L.A.U. exigeaient la tenue d'une consultation publique préalablement à la délivrance du permis requis ;

CONSIDERANT QUE LA Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a demandé à la MRC d'Acton, par sa résolution numéro 126-18 en date du 9 octobre 2018, de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la loi ;

CONSIDERANT QUE la consultation publique a été tenue par la MRC d'Acton en date du 30 octobre 2018, tel que prévu par l'article 165.4.11 LAU;

CONSIDERANT QUE la MRC d'Acton a adopté, en date du 28 novembre 2018, le rapport de la consultation publique tenue à cet effet;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de Saint-Nazaire-d'Acton doit, à la première séance ordinaire qui suit la réception de la copie du rapport de consultation, adopter une résolution motivée énumérant les conditions auxquelles le conseil entend assujettir le projet pour la délivrance du permis;

CONSIDERANT QUE ce conseil a procédé à une analyse exhaustive du projet et des différents commentaires émis au cours de cette consultation publique;

CONSIDERANT QUE ce conseil est d'avis que le projet tel que soumis prévoit déjà plusieurs mesures d'atténuation qui lui apparaissent suffisantes afin d'assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisations non agricoles tout en favorisant le développement de ces élevages ;

CONSIDERANT QU'IL n'y pas lieu d'imposer des conditions additionnelles pour l'implantation de ce bâtiment ;

À ces causes, il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers:

ARTICLE 1

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton n'exige aucune condition additionnelle pour la délivrance du permis requis par les Cultures J.B. (9240-7303 Québec inc.) en vue d'un projet destiné à l'élevage porcin sur le lot 5 111 263 du cadastre du Québec.

ARTICLE 3

Que copie du rapport de consultation adopté par la MRC d'Acton, accompagné d'une copie vidimée de la présente résolution et d'un avis qui fait état de son droit de demander la conciliation conformément à l'article 106.4.14, soient transmis à les Cultures J.B. (9240-7303 Québec inc.) et qu'il soit également disposé de ces documents conformément à la loi.

159-18

DEMANDE DE SUIVI DU DOSSIER DE L'INTERSECTION DU RANG BRODEUR, CHEMIN SAINT-HYACINTHE ET RANG D'UPTON AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de nos citoyens et des usagers qui circulent à l'intersection du rang Brodeur, chemin Saint-Hyacinthe et du rang d'Upton nous tient à cœur ;

CONSIDÉRANT QU'il s'écoule du temps précieux sans modification concrète sur ces routes afin d'améliorer la sécurité des gens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs accidents mineurs ou freinage sans accrochage surviennent régulièrement et pas nécessairement avec des rapports de police ;

CONSIDÉRANT QU'il ne faut pas attendre qu'il y ait des accidents mortels avant d'intervenir ;

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton demande une rencontre avec des représentants du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de faire un suivi dans ce dossier et d'être informé des développements de vos démarches entreprises.

Copie de cette résolution sera envoyée au Coroner de la région.

3 décembre 2018

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE POUR LA GUIGNOLÉE

Lecture de la lettre du 28 novembre du Club Optimiste de notre municipalité nous informant sur la Guignolée.

La collaboration est demandée à la municipalité pour utiliser la caserne afin d'entreposer les denrées recueillies.

La collecte sera faite le samedi 8 décembre de 9h à midi et la distribution des paniers se fera la semaine avant Noël.

160-18

COMITÉ DE SUBVENTION AUX LOISIRS, VERSER LE MONTANT NÉCESSAIRE POUR LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement de verser un montant maximum de 3 500\$ pour le paiement des subventions de l'année 2018 pour les jeunes de 0 à 17 ans inclusivement comparativement à 2300\$ en 2017.

161-18

SERVICE AUX CITOYENS POUR L'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS 2019

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal maintient le service annuel gratuit, d'entretien et de remplissage de deux extincteurs par numéro civique.

Le remplacement des pièces ne sera pas refacturé aux citoyens. Les tests hydrostatiques sont aux frais des citoyens et ils sont recommandés une fois tous les cinq ans.

162-18

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CIVILE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h 00 :

- 14 janvier
- 4 février
- 4 mars
- 1er avril
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet (mardi)
- aucune réunion au mois d'août
- 3 septembre (mardi)
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

163-18

COÛTS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET D'ACHAT POUR L'ANNÉE 2019 AVEC LA CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE POUR LES SERVICES DE LOGICIELS DE COMPTABILITÉ

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des coûts de soutien technique de base avec CIB pour nos postes d'ordinateur pour notre système de comptabilité durant l'année 2019.

Les coûts sont de 2645\$ plus taxes pour le soutien technique de base pour tous les postes et 1120\$ pour le deuxième poste de travail comparativement à 2515\$ et 1065\$ pour 2018.

164-18

DEMANDE DES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des élus que le conseil municipal autorise, tel que demandé, la traverse des routes et l'installation de la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneiges.

Les sentiers traverseront les routes suivantes : la rue du Moulin, la route du 12 et le 13^{ième} rang.

3 décembre 2018

165-18

DEMANDE DU CLUB MOTONEIGE ASAN INC.

Le Club de Motoneige ASAN inc. demande que la municipalité installe la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a une traverse sur le chemin Ste-Hélène à 0.7 km à l'ouest du rang Brodeur.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte que le Club de motoneige ASAN inc. traverse sur le chemin Ste-Hélène à 0.7 km à l'ouest du rang Brodeur.

166-18

RÉSOLUTION POUR AUGMENTER LA PETITE CAISSE À 300\$

Considérant que les besoins ont changés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la petite caisse soit augmentée à 300\$.

RAPPORTS

- Vicky Lauzier : réunion du conseil d'établissement de l'école ;
- Philippe Roy : réunion du CDRN (comité de la rivière noire) ;
- Sylvie Fafard : réunion du Val Bonheur, tous les logements sont loués ;
- Sylvie Fafard : rencontre des bénévoles de la bibliothèque.

VARIA

La vaccination anti grippale a eu lieu le 27 novembre au Val bonheur, environ 60 personnes ont reçu le vaccin.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Résolution nommant un représentant du conseil municipal pour le comité d'établissement de l'École de Saint-Nazaire d'Acton ;
- offre de service de Transport Fafard inc. pour la location ou l'achat de camion de déneigement ;
- ateliers de réseautage et de formation sur le réinvestissement et la transformation des églises ;

- lettre de Mme Brigitte Sansoucy, députée de Saint-Hyacinthe-Bagot, ayant pour objet la déclaration lue en Chambre le 18 octobre 2018 ;
- lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ayant pour objet le renouvellement de l'adhésion de la municipalité ;
- Flash-Info Sécurité civile concernant les procédures d'alerte et de mobilisation ;
- courriel de la FQM ayant pour objet la mise en berne du drapeau du Québec suite au décès de M. Bernard Landry;
- courriel du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est Québec ayant pour objet la vaccination ;
- courriel de la Commission municipale Québec ayant pour objet le nouveau mandat de vérification de la CMQ (PL 155) ;
- relevé de paiement et de fourniture de matériaux de transports, Mobilité durable et Électrification des transports Québec ;
- fiche d'engagement pour le regroupement d'achats de Centre de services partagés Québec ;
- déclaration de conformité à l'égard d'un lieu d'élevage porcin du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Québec ;
- mini-scibe, décembre 2018, volume 27, numéro 11 ;
- courriel de Therrien Couture ayant pour objet la décision du TAQ sur un refus d'autorisation de la CPTAQ;
- courriel de la Coopérative d'informatique Municipale (CIM) ayant pour objet le soutien 2019 ;
- communiqué de l'Agence Municipale de Financement et de Développement des Centres d'Urgence 9-1-1 du Québec concernant le Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres, Volet 1 ;
- courriel de la MRC d'Acton ayant pour objet la nomination de la personne désignée en matière de cours d'eau ;
- lettre de la Ville d'Acton Vale concernant l'Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUM) ;
- procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 de la MRC d'Acton ;
- données provenant de la confection du rôle triennal 2019-2020-2021 de Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. ;
- lettre de Carrefour Action Municipale et Famille concernant la grande semaine des tout-petits ;
- avis public de la MRC d'Acton concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Acton ;
- avis public de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton concernant le règlement numéro 360-18 modifiant le règlement numéro 322-12 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;
- résolution nommant la représentante du conseil municipal à la Bibliothèque Municipale et Biblio Montérégie ;
- résolution autorisant le passage du défi des demois'ailles ;
- courriel ayant pour objet l'avis relatif aux licences d'exploration d'hydrocarbures ;
- communiqué concernant la Guignolée 2018 ;
- annulation de contrat de service avec Webtech Wireless Inc. ;
- dépliant promotionnel du Centre d'information et de traitement des appels municipaux (CITAM) ;
- publicité de Libertvision ;

-tarification activités 2019 de Service d'intervention d'Urgence Civil du Québec ;
-calcul de la richesse foncière uniformisée pour l'année 2019 de la MRC d'Acton ;
-lettre du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Québec concernant le poste de transbordement du 10^e rang Ouest ;
-lettre de Statistique Canada ayant pour objet l'enquête sur les postes vacants et les salaires ;
-procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018 de la MRC d'Acton ;
-courriel de la Fondation Jeunesse au Soleil concernant une demande de permis de passage pour une campagne de prévention et de sensibilisation de porte-à-porte.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

- Commentaires sur l'entretien des chemins d'hiver du 27 et 28 novembre ;
- Questions sur les travaux de voirie exécutés durant 2018 et un nettoyage de ponceau à faire dans le 13^{ième} rang.

167 -18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 38.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière